

Le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 12 Mars 1974 par laquelle il a été décidé d'acquérir des parcelles de terrains pour la construction de trottoirs rue du Mont.

Deux propriétaires ont déjà donné leur accord : M. ZANIN et Mme ROBIN Maurice née SIBERT.

En ce qui concerne Mme ROBIN, les documents d'arpentage ont déjà été établis et fixent à 132 m² la surface à acquérir.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- le terrain cadastré AB 387 lieudit Le Village, d'une superficie de 132 m² sera acquis par la Commune pour l'élargissement de la rue du Mont et la construction de trottoirs,

- le prix d'achat fixé par le service des Domaines est de 15,00 F. le m² soit 132 m² x 15,00 F. = 1 980 F.

- afin de délimiter très nettement le domaine public, la Commune construira en limite de sa nouvelle propriété, un muret d'environ 0,30 m de hauteur, surmonté d'un grillage de 1,50 m,

- le Maire est autorisé à signer toutes pièces utiles pour réaliser cet achat et notamment l'acte de vente à intervenir devant Maître CONREUR, Notaire à NANCY,

- les crédits nécessaires existent à l'article 210 du budget 1974,

- sollicite de Monsieur le Préfet la déclaration d'utilité publique pour exonération fiscale.